

REPUBLIQUE FRANCAISE
AVIS DE DEPÔT DE LA DEMANDE DE

Article R.421-9 du Code de l'Urbanisme

m-60/2020
Affiché le
15/09/2020

- CERTIFICAT D'URBANISME
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS DE DEMOLIR
- AUTORISATION DE LOTIR
- PERMIS DE CLOTURE
- DECLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE
-

Numéro d'enregistrement : PD0353242000001

Date d'enregistrement : 15/09/2020

Demandeur : M. Mme
SEGRETAIN
JEAN-DAMIEN

demeurant à : 21 rue du Relais
35133 La Chapelle-Janson

Adresse du terrain :
233 La Haute Cherine

Surface hors oeuvre nette de la construction : m²

Surface hors oeuvre nette de la construction à démolir : m²

Hauteur du projet : m

Nombre de lots du lotissement :

Destination de la construction : Démolition hangar + cellier

Service chargé du dossier (désignation, téléphone, adresse ...)

.....

- La décision vous sera notifiée à partir du :
- L'absence d'approbation de l'autorité compétente à partir du vaudra autorisation.
- Demande susceptible de faire l'objet d'un rejet.

Le demandeur dispose d'un délai de ... jours à partir de la notification du rejet
pour faire les recours suivants :

.....

Affiché le : 15/09/2020

Délivré le : 15/09/2020

Retiré le :

P. Le Maire de LA SELLE-EN-LUITRÉ

Chantal Roussel
Roussel

